MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

N°2023/29

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Objet : Arrêté réglementant le projet savoir rouler – Ecole élémentaire Frédéric Mistral – les mardis 4 et 11 avril 2023 de 14 heures à 16 heures

Le Maire de la Commune d'Ensuès la Redonne,

Vu Les articles L.2212-2 et L.2212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu L'article L.511-1 du Code de la Sécurité Intérieure
Vu L'article L.130-4 du Code de la Route
Vu L'article R.610-5 du Code Pénal
Vu La demande de la directrice de l'école élémentaire Frédéric Mistral qui organise dans le projet savoir rouler un parcours à vélo avec les élèves les mardis 4 et 11 avril 2023 de 14h00 à16h00.

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de modifier momentanément les règles de circulation dans l'intérêt général du bon ordre de la tranquillité et de la sécurité publique.

Considérant qu'il appartient à la municipalité d'assurer la sécurité sur la voie publique des enfants lors de la manifestation.

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules à moteur sera interdite momentanément les mardis 4 et 11 avril 2023 de 14h00 à 16h00 sur l'itinéraire suivant : Chemin du Stade et Montée du tennis.

Article 2 : La Police Municipale assurera la sécurité des participants lors de la traversée des différentes voies de circulation.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux par les organisateurs de l'événement.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services, la Direction des Service Techniques, la Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Fait à Ensuès-la-Redonne, le 14 mars 2023

Le Maire,
Michel ILLAC

MAIRIE de ENSUÈS LA REDONNE
13 Bouches du Rhône